

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un le lundi treize à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Ventron se sont réunis à la salle des fêtes communale, sur la convocation de Mme Brigitte VANSON, Maire.

Présents : Mme VANSON Brigitte, M. KESSLER Patrick, Mme VALENTIN Nadia, Mme HEITZ Céline, M. MARTIN Kevin, M. JEANDEL Pascal, M. JEANDEL Charly, Mme LAPRÉVOTE Sylviane, Mme GÉHIN Sylvie, M. PARMENTIER Régis, M. BROLIS Patrick, M. BRYLKA Cédric.

Excusés : Mme ABEL Amélie (pouvoir à Mme VANSON Brigitte), M. CUNY Christian (pouvoir à M. KESSLER Patrick).

Secrétaire de séance : Mme Céline HEITZ

Secrétaires administratives : Mme Nelly POIROT

La séance est ouverte à 18h00

Le P.V de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

- Tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022. Légère augmentation de certains tarifs. Les tarifs de forfait pour raccordement avant coffret, coffret incongelable et pose de l'ensemble sont supprimés du tableau. Ils seront calculés au coût réel pour chaque cas et votés par le conseil municipal individuellement.

	Unités	TARIFS 2022
Creusement fosse, ouverture caveau		170,00 €
Concession cimetière 30 ans	M ² (soit 2 m ² (2p) soit 4 m ² (4p))	80,00 €
Location urne colombarium 5 ans	L'urne	100,00 €
Location urne colombarium 10 ans	L'urne	200,00 €
Bois de chauffage jusqu'à 12 st	Le stère	50,00 €
Bois en grumes	Le m ³	32,00 €
Garage des places	L'unité mensuel	110,00 €
Garage communal	L'unité mensuel	31,00 €
Essarts communaux	Ha	102,00 €
Forfait raccordement eau	L'unité	380,00 €
Raccordement eau, coffret...		Au réel
Eau potable prix / m ³	M ³	0,91 €
Eau potable redevance (répartie sur deux semestres)	L'unité / an	90,00 €
Assainissement redevance	M ³	1,62 €

Frais fixes d'entretien du réseau d'assainissement	L'unité / an	90,00 €
Forfait raccordement assainissement	L'unité	370,00 €
Redevance contrôle de conformité assainissement	L'unité	75,00 €
Livraison citerne 1000 l d'eau (1 fois par semaine)	1000 l	50,00 €
Photocopie A4 recto	L'unité	0,25 €
Photocopie A4 recto verso ou A3 recto	L'unité	0,40 €
Photocopie A3 recto verso	L'unité	0,50 €
Service exceptionnel		
Mise à disposition engin + chauffeur	Heure	55,00 €
Mise à disposition personnel technique - jour	Heure	27,50 €
Mise à disposition personnel technique - dimanche et jour férié	Heure	44,00 €
Mise à disposition personnel technique - nuit	Heure	55,00 €
Tarif horaire camion	Heure	66,00 €
Tarif horaire Unimog	Heure	44,00 €
Tarif horaire tractopelle	Heure	44,00 €
Droits de place		
Fête foraine (mini 16 €)	M ²	Gratuit
Vente non alimentaire	Journée	55,00 €
Vente alimentaire		Gratuit
Vente alimentaire Food Truck	À l'année	30,00 €
Salle des fêtes		
Assemblées générales		Gratuit et sans caution
Spectacles gratuits ou rech. Equilibre.		Gratuit et sans caution
Manifestations associations et particuliers EXTERIEURS à Ventron Repas traiteur		150 € + 1000 € de caution encaissés
Location associations de VENTRON		Gratuit et sans caution
Bal de la classe		150,00 €
Pot apéritif (mariage...)		80 € et sans caution
Forfait pour petit matériel détérioré		100,00 €
Location chapiteau + chalet		
Manifestation à but lucratif		100,00 €
Associations de VENTRON		Gratuit
Pot apéritif (mariage...)		50,00 €
Encarts publicitaires		
1 parution ¼		80,00 €
1 parution 1/2		160,00 €
1 parution 1/8		53,00 €
1 parution 1/16		35,00 €

Page de couv couleur		700,00 €
Page intérieure couleur		320,00 €
Tarifs garderie ALSH suivant quotient familial		
Demi-journée ou mercredi récréatif	Suivant quotient familial	6,80 € ou 6,90 €
Journée	Suivant quotient familial	13,50 € ou 14,50 €
Semaine	Suivant quotient familial	45,00 € ou 50,00 €
Forfait ALSH si absence non excusée (1/2 journée, journée et mercredi récréatif)	Quel que soit le QF	6,90 €
Participation ALSH pour chaque sortie onéreuse	L'unité quel que soit le QF	2,00 €
Garderie périscolaire (la 1/2 heure)	Suivant quotient familial	0,60 € ou 0,70 €
Forfait garderie périscolaire absence non excusée	Quel que soit le quotient familial	3,50 €
Mini camp (quel que soit le QF)	Durée du mini camp	20,00 €
Transport scolaire		
Transport scolaire élèves de primaire et maternelle (pour le 1er enfant - gratuit pour les suivants de la même famille)	Année	Gratuit
Remboursement de carte de transports Région Grand Est pour les élèves fréquentant le collège de Cornimont	Par année scolaire et par enfant	90 € sur présentation d'un justificatif de paiement nominatif + RIB
Cantine		
Prix repas à la cantine (suivant QF)	Suivant QF	4,50 € ou 4,60 €
Repas cantine commandé et non annulé	L'unité quel que soit le QF	4,60 €

- Conventions avec les ambulanciers - Facturation aux usagers du transport en ambulance et Frais de secours sur pistes de skis saison hivernale 2021/2022 :

Compte tenu de la situation actuelle de la station de ski, il apparait qu'il ne pourra y avoir de ski alpin cette année. Le conseil municipal prend acte que ces points n'ont pas lieu d'être délibérés et ne seront donc pas votés pour cette saison. En cas d'accident sur les pistes de fond, il conviendra d'appeler les pompiers.

- Convention pour damage des pistes de ski de fond par la commune de Bussang saison 2021/2022,

Mme le Maire lit la convention établie par la commune de Bussang et couvrant la période du 01/12/2021 au 30/04/2022. Les pistes de la Futaie la Ronde Bruche, les Buttes, seront damées par le personnel de Bussang pour un tarif de 50 € l'heure de damage. Le conseil municipal accepte à l'unanimité, la signature de cette convention.

- Convention de servitude avec le Syndicat d'Electricité des Vosges pour extension réseau basse tension chemin de la Roche des Caves,

Mme VALENTIN, adjointe, expose la convention avec le Syndicat d'Electricité des Vosges pour l'extension du réseau électrique au Chemin de la Roche des Caves.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention pour servitude sur les parcelles AI 765 et 793 pour passage de l'extension du réseau basse tension électrique.

- Convention avec le Service Assistance Technique Eau Potable (SATEP) du Conseil Départemental des Vosges,

Mme VALENTIN explique la possibilité de signer avec les services du conseil départemental des Vosges, une convention d'assistance technique pour l'eau potable ayant pour but :

- Aider à organiser sur le plan technique la conduite des projets et aider à passer les contrats publics nécessaires à cet effet.

- Aider à identifier les intervenants et compétences nécessaires à la réalisation des projets,

- Aider à organiser les projets sur les plans juridique, administratif et financier,

- Aider à rechercher les financements publics et aider à présenter les demandes de financement nécessaires à la réalisation des projets,

Le coût annuel calculé pour l'année 2021 est de 134,10 €.

La convention sera conclue pour 3 années 2022/2023/2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention avec le SATEP qui prendra effet au 01/01/2022.

- Décision modificative budgétaire - budget lotissement Essarts du Planois,

Mme le Maire explique que suite, à la vente de la dernière parcelle des Essarts du Planois l'an dernier, les dernières écritures comptables ont été passées sur le budget 2021, et il est possible de clôturer le budget concerné.

Pour se faire, il convient :

- de procéder à la modification budgétaire suivante :

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>		
<u>DEPENSES</u>		<u>Nouveaux</u>
<u>IMPUTATION BUDGETAIRE</u>	<u>Crédits inscrits</u>	<u>Crédits</u>
042-71355 - variation stocks terrains	33 000,00 €	16 600,00 €
6522 - Reversement excédent au bp commune	0,00 €	11 411,00 €
6015- Terrains à aménager	8 409,49 €	-8 011,00 €
605 - Achat matériels, équipements et travaux	20 000,00 €	-20 000,00 €
<i>Total dépenses fonctionnement</i>		<u>0,00 €</u>

<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>		
<u>RECETTES</u>		
3555-Terrains aménagés	29 714,49 €	-16 600,00 €
040-3555 - terrains aménagés	33 000,00 €	16 600,00 €
<i>Total recettes investissement</i>		<u>0,00 €</u>

- de reverser l'excédent du budget des Essarts du Planois de 11 410,62 € dans le budget Commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la modification budgétaire et le reversement de l'excédent du budget des Essarts du Planois tels que présentés.

- Approbation de devis pour raccordement eau potable et assainissement collectif parcelle ZA du Petit Chéty,

Mme VALENTIN présente aux membres du conseil le devis préparé aux coûts réels pour raccordement aux réseaux eau et assainissement collectif pour le futur local technique à la ZA du Petit Chéty. Celui-ci inclut les taxes de raccordement forfaitaire eau et assainissement. Le coût du raccordement eau s'élève à 1670.00 € TTC. Le coût du raccordement assainissement s'élève à 1260.00 € TTC. Soit un total de 2 930.00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, se prononce pour la signature de ce devis et sa présentation au pétitionnaire.

- Approbation devis pour cartographie du cimetière, assistance à la reprise de concessions, et pouvoir au Maire pour demandes de subventions,

Mme VALENTIN présente le devis du Groupe ELABOR de Messigny et Vantoux pour : étude topographique du cimetière, cartographie, recherche des concessionnaires, aide à la procédure de reprise de concessions, assistance juridique etc. Ce devis a été négocié à 27 000 € TTC, environ 50% seront versés la première année, puis les 50 % restants seront répartis sur les 3 années suivantes. Ceci permettra de remettre à jour un maximum des données du cimetière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce devis et à solliciter toutes les subventions possibles.

- Communauté de communes des Hautes Vosges (CCHV) demande de réadhésion anticipée aux divers syndicats :

Mme le Maire explique que suite de la scission de la CCHV, il est demandé aux communes de confirmer la réadhésion de la CCHV aux syndicats suivants : SIVU Tourisme Hautes Vosges, Syndicat Mixte du PNR des Ballons des Vosges, EVODIA, syndicat mixte pour une école de musique des 2 vallées, syndicat mixte du PETR de Pays de Remiremont et de ses Vallées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la demande de réadhésion de la CCHV aux syndicats cités.

- Communauté de communes des Hautes Vosges (CCHV)

Création du syndicat mixte Moselle Amont

Mme le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 portant projet de périmètre du syndicat mixte fermé Moselle Amont, qui regroupe les structures suivantes :

La communauté d'agglomération d'Épinal

La communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

La communauté de communes des ballons des hautes Vosges

La communauté de communes de la porte des Vosges méridionales

La communauté de communes des hautes Vosges

La communauté de communes de Bruyères - vallons des Vosges

Il est de l'intérêt de la communauté de communes de s'associer au sein du syndicat mixte Moselle Amont pour l'exercice de la compétence GEMAPI (cours d'eau, et gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la participation de la communauté de communes des Hautes Vosges au syndicat mixte Moselle Amont.

- Ventes de terrains parcelles : AI 760 et 761, et parcelles AH 153

Parcelle AI 760/761 : Mme VALENTIN explique la nécessité d'ajourner le point sur la vente afin de laisser le temps aux acquéreurs de procéder à certaines formalités avant qu'ils ne se prononcent définitivement. Le conseil municipal en prend acte.

Parcelles AH 153 : Mme VALENTIN expose que la mauvaise implantation du bâtiment sur cette parcelle en empêche la vente. En effet le bâtiment est en partie sur terrain privé et en partie sur terrain communal.

Afin de régler le problème, il est proposé de vendre environ 370 m² nécessaires au prix de 1€/m² hors frais de notaire et de géomètre qui seront à charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité se prononce pour la vente dans les conditions présentées.

- Baux de location de terrain pour parcelles B 42-43-44 - AN 115-139p-161 (ex-n°94) - 139p, B49-151-111 et AM370,

Mme VALENTIN explique le souhait du GAEC du Domaine BEAUCERF, de louer des terrains afin de faire pâturer ses bovins. Elle indique que le dossier est complexe du fait de présence de source privées qui devront être préservées.

Mme le Maire souligne que ce point de l'ordre du jour a soulevé des questions de plusieurs riverains, notamment la location de la parcelle AM 370. Elle précise que le GAEC a formulé sa demande dans les règles et qu'il est important que chaque éleveur puisse trouver sa place à Ventron, il s'agit là de l'intelligence collective.

M. BRYLKA indique qu'il renonce pour l'heure actuelle à demander la location d'une partie de la parcelle AM 370. Cette parcelle devra être découpée et certaines parties protégées afin que chacun y trouve son compte.

Il précise que les terrains qui seront loués lui permettront de nourrir les bêtes et de faire également de la reconquête du paysage.

M. BRYLKA ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la location au GAEC du domaine Beaucerf des parcelles B42-43-44 AN 115 et 139p-161- B49-151-111p.

- Concession de source en forêt pour l'ex Zimette,

À la suite du rachat de l'ex Zimette, il convient d'établir une concession de source à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 9 ans. Cette concession fera l'objet du paiement d'une redevance annuelle pour l'occupation du terrain (54.35 €) et du forfait eau de 90 € soit 144.35 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à établir et signer ladite convention.

- Subventions aux sections « ski » et « montagne » du collège de Cornimont,

M. Charly JEANDEL rappelle que ce point avait été ajourné à la dernière séance. Par souci d'équité, il est proposé de verser une subvention de 150 € à chacune des sections. Le conseil

municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le versement de 150 € à la section ski et 150 € à la section montagne du collège de Cornimont.

- Questions diverses :

a) point sur courrier du musée du Textile : Mme le Maire donne lecture du courrier du musée reçu fin novembre et demandant où en était l'idée de compenser la baisse de subvention de l'association.

Mme le Maire réaffirme que le but de la municipalité lors de l'attribution des subventions n'a jamais été de sanctionner. La commission de préparation a appliqué les mêmes critères pour toutes les associations. Elle souligne, que les bénévoles du musée effectuent un travail remarquable.

Le contexte sanitaire a entravé par deux fois la continuité des activités, la vie associative s'en est trouvée impactée. Par ailleurs un courrier a été envoyé à chaque Président courant avril, expliquant les conditions et critères d'attribution.

Elle précise également que la bonne gestion de la commune est un équilibre difficile à trouver il y a dépenses obligatoires et d'autres prioritaires. À savoir que les dépenses prioritaires concernent: l'adduction de l'eau, l'assainissement, la réfection des voiries, des bâtiments, etc...

Elle rappelle que la commune n'hésite jamais à participer aux frais du musée, notamment par le nouveau site internet pour 354 €, le paiement des assurances pour les collections exposées (130.85 € pour la période du 10/12/2020 au 31/10/2021 et 134.60 € pour la période du 01/11/2021 au 31/10/2022), et l'acquisition d'un défibrillateur pour un montant de 1 479 €

b) point sur déclarations d'intentions d'aliéner reçues en 2021

Mme le Maire lit la liste des déclarations d'intention d'aliéner reçues en 2021 et précise qu'elle n'a exercé son droit de préemption pour aucune de ces ventes.

AMET GOUNANT Mireille AC 439-431-432

VALDENNAIRE Monique AD 55-56-57-218-226

M. et Mme DUHEM Raphaël AK 1 AK 117-118

LERCH Joseph AI 794

MECHINAUD Michelle AC 0176

CLAUDEL Christophe AB 115-116-117

FRITZ Eline et Thierry AC 409 ET 412

PETITGENET Marc AC 71-84-85-83

AMET Jean-Yves AK 97 AK 98-99

SCI LA BEQUILLE AC 111-113-110 AC 112

JORY Sabine AB 52

PINEAU Alain AC 147

Yvon MANGIN AL 163 AL 164 AL 165

Patrice CHABOT AB 120 AB 475

Janusz KUROWSKI AI 682 AI 684 (1/6ème)

Consorts BINDER/DIDIER Marie /DIDIER Franck /DIDIER Murielle AB 77 AB 78AB 79

Sead KRISO AI 695 AI 697

HENRY ép SZCZEPANSKI Monique AL 303

DELAHAYE Jonas AN 23 AN 22 AN 87

MPL ENERGIE-FINANCE-IMMOBILIER AI 51 AI 53 AI 56 AI 63 AI 211 AI 393 AI 434 AI 503

POIROT Michel, Claire, Cécile AI 491 Bâtiment A Lot n°3 et n°2

PARMENTIER Guy, Anaïs, Camille AC 349 AC 356

FICHTER René AI 675(b)

LORIN Philippe AL 319

FERREIRA DE FREITAS Manuel AM 300

GEHIN Roland AL 172 AL 173

c) point sur diverses commissions communales.

- commissions eau/assainissement/terrain/urbanisme : le conseil municipal prend acte des décisions de la commissions terrains : plusieurs demandes d'acquisition de terrain ont été refusées, pour certaines une location pourra être mieux envisagée, d'autres sont en cours.

Commission eau/assainissement : des travaux ont été commandés pour la station d'épuration, ce qui nous permet de conserver la prime épuration de l'Agence de l'eau. Des pistes sont en cours pour des extensions de réseaux d'assainissement à programmer pour l'avenir.

Suite, à la rencontre de l'Agence de l'Eau et du Département, il apparait que la commune pourra être soutenue financièrement pour réaliser ses travaux (renouvellement des captages d'eau, renouvellement avec maillage des réseaux d'eau potable...) Toutefois, afin de pouvoir y prétendre il sera nécessaire dans un premier temps de déposer un dossier complet sur nos prévisions de travaux dont les chiffrages. Cette phase pourra être faite grâce au SATEP. Le dossier doit ensuite d'abord être accepté par les services de l'Agence de l'Eau et du Département, qui nous ont par ailleurs déjà précisé qu'ils attendent de la commune un programme de travaux global sur plusieurs années portant sur les captages, les réseaux, la réfection des stations de traitement.

- commission travaux et devenir des bâtiments communaux : beaucoup d'idées, mais problèmes budgétaires. Rien d'arrêté pour l'instant, nous en sommes à la phase de réflexion.

- commission vie du village : quelques travaux seront entrepris par nos agents techniques sur le terrain de jeux dès qu'ils en auront le temps.

- M. BRYLKA explique que le Comité Consultatif de la Réserve du Grand Ventron s'est réunie fin novembre. Des travaux de sécurisation du col d'Oderen vont être entrepris entre le 14/07/2022 et le 01/12/2022. La route ne sera pas fermée complètement mais uniquement lorsque les entreprises interviendront sur le chantier (ouverte matin, soir et week-end).

La séance est levée à 19h30

Le conseil municipal s'est ensuite réuni en commission.

A Ventron, le 17/12/2021

Le Maire,

B. VANSON

